

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2013

COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

Date de la convocation : 7 mai 2013

Date de l'affichage : 7 mai 2013

L'an deux mille treize le quinze mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (24): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, MM. LECLERCQ, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC, CAMISULI, Mme PRUZINA, M. REMY, Mme GUERIOD, MM. LEBEGUE, QUIOC, BONY, Mme GIRE

Procurations (2): M. LEFEVRE à Madame GRIZARD
Mme BLAIS-PERRIN à Monsieur BONY

Absents excusés (2): Mme DUCHENNE, MM. ANGELIS, DAMOUR

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2013

Madame GUERIOD informe qu'elle a envoyé un courriel à Madame DA SILVA afin de contester la transcription de son intervention dans le point 8 du compte rendu.

Elle rappelle qu'elle est intervenue avant Monsieur LEBEGUE pour exprimer le fait que le montant de 6000 € était excessif pour l'acquisition de cette parcelle car cela portait le prix du m² à plus de 20 € alors que les parcelles acquises aux alentours de la maternelle l'avaient été pour un montant équivalent à 10 € le m². Monsieur NIVERT avait alors expliqué que cette différence provenait du fait que les parcelles n'avaient pas le même classement de zone dans le PLU.

Madame le Maire indique que cela sera corrigé.

Contre : 0

Abstention :

Pour : 26

1. DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR 2014

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2014 doit être effectuée en Mairie.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition.

Pour la constitution de cette liste ne sont pas retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. La limite d'âge ayant été supprimée, il appartient à la Commission près la Cour d'Assises de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes. Il revient au Maire d'informer le Greffier en Chef des inaptitudes légales qui frapperaient les personnes portées sur la liste préparatoire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner 15 jurés.

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** par tirage au sort :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Cécile ALEMANY | <input type="radio"/> Nicolas BAREIL |
| <input type="radio"/> Annabelle VALENTI | <input type="radio"/> Stéphane LELONG |
| <input type="radio"/> Kavira INGELS | <input type="radio"/> Sylvie CHALANDON |
| <input type="radio"/> Martine LANDAIS | <input type="radio"/> Frédéric BILLARD |
| <input type="radio"/> Odile LAUDET | <input type="radio"/> Marc BEUGIN |
| <input type="radio"/> Vicenta AL PUENTE | <input type="radio"/> Jean-Paul SYREN |
| <input type="radio"/> Lesly LEBORGNE | <input type="radio"/> Jean-Pierre AGOSTINI |
| <input type="radio"/> Marie-Louise LEBRAS | |

Sur la liste préparatoire aux jurés d'assises.

2. REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL DE COMMUNAUTE-ELECTION 2014

Madame le Maire informe que conformément à la loi, le Conseil de communauté du Pays de Seine a défini une nouvelle répartition des sièges pour les élections 2014.

Le nombre de sièges au sein des conseils communautaires doit être conforme aux Articles 8 et 9 de la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010 – Articles L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-6-2, L. 5211-7, L. 5211-8 du CGCT, L. 5211-12.

Avec 3 communes : 22 sièges ou 23 (majoration 5%) ou 24 sièges (majoration de 10%). Pour le choix du nombre total des sièges, comme pour le mode de répartition des sièges, l'accord des 2/3 des communes est requis pour délibérer.

A défaut d'accord des communes sur l'avis du Conseil Communautaire, le préfet appliquera stricto sensu la représentation proportionnelle.

Différentes hypothèses sont possibles :

1/ proposer une application stricto sensu de la règle de la représentation proportionnelle selon la règle de la représentation proportionnelle : les sièges pour le Conseil de Communauté seraient alors répartis de la manière suivante :

- 22 sièges : 11 Bois le Roi, 8 Chartrettes, 3 Fontaine le Port.

2/ proposer une répartition « modulée » dans le cadre des 25% autorisés. La modulation ne permet pas d'atteindre la parité.

- 27 sièges : 13 Bois le Roi, 9 Chartrettes, 5 Fontaine le Port.

Le nombre des Vice- Présidents est limité à 30% : 8 VP maximum.

La ligne budgétaire des indemnités des élus est fixée par la loi.

Le Conseil de communauté a choisi d'appliquer la répartition « modulée » soit 27 sièges dont 13 Bois le Roi, 9 Chartrettes, 5 Fontaine le Port.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme GUEROT) car la proposition de répartition modulée choisie place Bois le Roi en minorité.

Pour : 25

3. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2013, le Conseil Municipal a retenu une enveloppe globale de 444 000 €. Une délibération nominative est maintenant nécessaire à la répartition de cette somme entre les associations.

Suite aux réunions de la Commission Sport, Culture et Vie Associative, il est proposé d'accorder les subventions suivantes aux associations :

	2012	2013
Liste des associations	Retenu	Proposition
Crèche "Dessine-moi un mouton" (acompte versé)	155 000	155 000
Trait d'union (acompte versé)	118 000	130 000
USB	72 000	72 000
Football club	30 000	30 000
Fermiers bacots (acompte versé)	4 000	2 100
Club de l'age d'or	3 200	3 200
Bois le Roi Jumelage	2 200	2 200
Bois le Roi Audiovisuel Animation	2 300	2 300

Comité des Fêtes	3 500	3 000
Compagnie des fontaines	1 500	1 500
FNACA	1 000	1 000
FSE de l'école primaire olivier métra	700	700
Haut comme trois pommes	300	300
FSE de l'école primaire des viarons	500	500
Foyer socio-éducatif école maternelle	500	500
Pèche le grand barbeau	0	200
Guides et scouts d'europe	200	250
Parole d'enfants	300	300
Prévention routière		200
Les tacots bacots	200	200
Amis de l'orgue	200	200
Jeunes Sapeurs-Pompiers BLR	200	250
Société de chasse	150	150
Amis de la forêt	100	100
Foyer socio-éducatif du collège	870	885
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200	200
TOTAL en Euros	397 120	407 235

Subvention sur projets ou Subvention exceptionnelle

Sub Excp. FC FOOT Création emploi	8 000	8 000
Sub except FC FOOT Label FFF		1 000
Sub Excep Crèche (fluides+agent d'entretien)		27 630
Association sportive Collège	500	500
Les Carrés Potagers Bacots		9 000
FSE de l'école primaire olivier métra		500
Total avec projets	405 620	453 865

Monsieur MONPERT explique que pour la majeure partie des associations, les montants proposés sont équivalents à ceux de l'année précédente. On peut observer une augmentation sur la subvention du Trait d'Union afin d'aider l'association à poursuivre son activité et tenter de limiter son déficit budgétaire.

La baisse de subvention des Fermiers Bacots reflète une cessation d'activité. La subvention exceptionnelle du foot permet de compenser la charge de l'emploi autrefois assumée par la commune, et de récompenser aussi l'obtention du Label Foot.

Madame GIRE précise qu'il ne s'agit plus d'une création d'emploi mais du maintien de cet emploi pour l'année 2013, cette subvention ne sera alors plus exceptionnelle mais récurrente.

Monsieur MONPERT explique que la subvention exceptionnelle de la crèche dépend du transfert de la charge des fluides à l'association et de la création d'un emploi d'agent d'entretien. Un agent était auparavant mis à disposition de l'association par la commune. Au départ en retraite de cet agent, la commune n'a pas remplacé l'agent sur son poste, et l'association assume désormais cette charge.

Monsieur MONPERT tient à soulever l'effort consenti par la commune envers les associations en augmentant de plus de 10 000 € le montant total des subventions allouées.

Monsieur TACCON précise que la subvention des Carrés Potagers ne vient pas en supplément de ce qui a été voté lors du précédent conseil municipal.

Monsieur TACCON informe qu'il ne participera pas au vote des subventions aux associations car il est administrateur du Trait d'Union.

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LEBEGUE) car il n'est pas d'accord avec l'attribution de certaines subventions

Pour : 24

4. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX FOCH/CHAPELLE

Madame le Maire explique que des travaux d'assainissement, de suppression des branchements plomb et d'enfouissement des réseaux aériens doivent se dérouler simultanément avenue Foch et rue de la Chapelle à Bois le Roi. Ces opérations concernent deux maîtres d'ouvrages:

Le syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) pour les travaux d'assainissement;

La commune pour la suppression des branchements plomb et l'enfouissement des réseaux aériens;

Par délibération en date du 14 avril 2010, le Conseil municipal a autorisé la délégation de maîtrise d'ouvrage du SIA vers la Commune pour réaliser l'ensemble des travaux.

Les appels d'offres ayant été lancés, il est nécessaire de solliciter les subventions auprès de l'AESN et le Conseil Général.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

5. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE POUR LES CARRÉS POTAGERS

Madame le Maire explique que l'association « les Carrés Potagers Bacots » s'est créée cette année en vue de mettre en place des carrés potagers sur Bois le Roi.

Dans le cadre des actions en faveur du développement durable, la Commune a souhaité mettre à disposition d'une association des parcelles de terrains communaux afin de créer des « carrés potagers » avec une dynamique participative.

La notion de « carrés potagers » s'appuie sur une volonté d'implication forte des habitants, non seulement dans la réflexion préalable aux premiers aménagements des jardins, mais aussi dans leur participation concrète à son animation régulière.

L'association réalise tous les aménagements nécessaires à la réussite de ce projet. A cet effet, elle sollicitera une subvention exceptionnelle.

Toutefois, les différents partenaires (Etat, Région, Département) ne subventionnent pas les associations sur ces projets mais uniquement les collectivités territoriales.

Madame le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Monsieur MALVOISIN s'interroge sur le nombre d'adhérents de cette association.

Madame DELPORTE estime qu'il y a environ 30 adhérents.

Madame LE QUELLENEC précise que cette association pourra compter environ 60 adhérents selon le découpage des parcelles. Un puits se trouve sur le terrain et la récupération des eaux pluviales est prévue.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Affaires et questions diverses - Informations du Maire

• Madame Le Maire rappelle que comme annoncé dans l'éditorial du Tambour, le PC de l'espace culturel a été annulé par jugement du Tribunal Administratif. Un appel de la décision est possible jusqu'au 18 juin 2013. Le retour de la subvention de la DRAC n'a pas encore été porté au vote du conseil municipal car nous attendons de voir si une partie de cette subvention peut être octroyé au titre des études engagées. Il est toutefois évident que nous ne répondons pas aux attentes des Bacots en matière d'accessibilité à la bibliothèque, de salle de spectacle et de locaux d'enseignements artistiques. Par conséquent, une nouvelle réflexion sur le projet équipement culturel reprendra en septembre 2013, qui sera ensuite transmise à la future équipe municipale.

Monsieur QUIOC estime qu'il est important que Bois le Roi ait un centre culturel.

Monsieur BONY demande s'il y a eu un bilan de fait sur les finances perdues pour ce projet.

Madame DELPORTE répond qu'environ 150 000 € ont été engagés pour les études effectuées par les géomètres et les architectes.

Monsieur LEBEGUE déplore les « pauvres arbres » abattus.

Monsieur LECLERCQ précise qu'il s'agissait d'arbres morts et dangereux.

Madame CLAUDET ajoute qu'il reste d'autres arbres sur le terrain à abattre car ils sont malades.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 juin 2013.

Manifestations à venir :

Festival de l'Europe

Fête des voisins

Fête des associations

24 mai 13 Concert Pro Quartet

14 juin 13 Chorale Prélude

Un appel à volontaires est lancé pour l'accompagnement « 1000 pattes » ligne des Cerisiers.

Le travail sur les rythmes scolaires se poursuit. Un grand merci à Maxime, le jeune stagiaire qui a travaillé sur ce dossier. Une réunion publique sur ce sujet est prévue le 22 juin 2013 au préau Olivier Métra de 10h00 à 12h00.

La séance est clôturée à vingt et une heures trente.